

EXTRAIT SEULEMENT

Résumé de la réunion ordinaire du conseil du 1^{er} mai 2023

Par Nancy Lacerte

Période de questions

Hôtel de ville...évidemment.

Nous avons été éberlués et c'est peu de le dire par cette présentation détaillée de l'historique du fiasco de l'hôtel de ville.

Comme vous le savez maintenant, tous les rapports ont été rendus publics.

Nous aurons compris que n'eût été des révélations du *Nouvelliste* qui a eu accès au rapport Gesfor, nous serions toujours dans le néant.

Nous devons une fière chandelle à Sébastien Houle, journaliste au *Nouvelliste*, car c'est son travail qui a forcé le conseil à enfin tout révéler.

L'administration a dit que son article « laisse place à interprétation ». Puisque nous pouvons tout lire maintenant, chacun sera libre de se faire sa propre opinion de cet article et de la manière dont ce dossier a été géré par le conseil.

Après avoir passé un an et demi à nous cacher les faits, voilà donc un grand déballage « dans un souci de transparence ».

En février, le DG a dit que le rapport était gardé secret « pour protéger tout le monde, même ceux qui ne sont pas corrects ». Pourtant, ils ont passé toute la présentation à accuser l'administration précédente et à dire que des rapports datant de 2011-12-13 ont été cachés.

Durant la période concernée (2011 à 2021), il y a eu 2 maires, 14 conseillers différents, 5 DG et de nombreux employés. Pourquoi personne n'a rien fait? Ce bâtiment n'était-il pas inspecté, même sommairement?

Chantale Gélinas a mentionné qu'ils ont constaté les dommages à l'hôtel de ville avant de prendre leur décision d'évacuer. S'ils les ont vu en décembre 2021, c'est que c'était visible en 2020, 2019, 2018...

Il reste plusieurs zones d'ombre.

J'ai ressorti les avis publics.

-15 décembre 2021 : on parle uniquement de qualité de l'air.

-7 mars 2022 : encore la qualité de l'air et mention de moisissures, pourriture et amiante.

-27 octobre 2022 : on ajoute les problématiques du vide sanitaire.

-1^{er} mai 2023 : voilà qu'on apprend que le plancher s'affaisse et qu'une partie de la structure menace de s'effondrer.

J'ai demandé pourquoi toutes ces informations n'ont pas été rendues publiques dès le départ, c'est-à-dire en décembre 2021 ou début 2022.

Le maire m'a dit qu'ils ont tout dit ça à l'église le 27 octobre. C'est faux.

On n'a jamais parlé d'affaissement de plancher. Quand un plancher s'affaisse, ça se voit.

Toutes ces cachotteries ont ruiné le climat dans le village. Quand je pense qu'on nous avait annoncé une consultation et qu'on serait informé...

Et que des citoyens ont dû entamer des procédures à la commission d'accès à l'information en se défendant seuls alors que la Ville était représentée par un avocat payé par les contribuables. C'est quand même ironique.

Une bonne nouvelle, les conseillers ont finalement lu le rapport sur lequel ils se sont basés pour décider de fermer l'hôtel de ville.

Est-ce normal que des conseillers n'aient pas accès à des documents pour prendre des décisions de cette importance?

Même le maire a admis ne pas avoir lu le rapport en décembre 2021 mais s'être fié au résumé fait par la DG de l'époque.

Je n'ai pas encore lu les documents mais cet extrait du rapport de l'architecte datant de septembre 2022 est digne de mention :

Le bâtiment existant, ... a été évacué en janvier 2022 à la suite d'un rapport de la firme Gesfor Poirier Pinchin du 8 décembre 2021 faisant état de la présence de particules fongiques aéroportées. Le rapport ne recommandait pas l'évacuation du bâtiment mais recommandait :

- 1. D'effectuer une évaluation plus approfondie du comble et des murs afin d'identifier les sources d'infiltration d'eau, et identifier l'étendue de la contamination*
- 2. Mettre en place toute mesure de gestion provisoire des risques*
- 3. Mettre en place au besoin, une procédure d'assèchement. S'assurer que les matériaux de construction restants sont suffisamment secs avant de refaire les finitions. La présence d'amiante a été détectée notamment dans l'isolant de vermiculite de l'entretoit. Des moisissures de type *cladosporium sp* ont été détectées (forte croissance) sur le bois noirci de la charpente du toit (dans le local 5 du 2e étage).*

Les mesures d'évacuation ont donc été mises en place, mais à notre connaissance aucun correctif n'a été effectué depuis janvier 2022 en ce qui concerne l'infiltration ou la présence d'humidité excessive dans certains secteurs du bâtiment.

Quand on parle d'inaction, il faut considérer l'ensemble de l'inaction.

En ce qui concerne le dégât d'eau de février 2023 (impossible de savoir combien il y a eu de dégâts d'eau au fil du temps), nous avons appris que c'était un tuyau qui était problématique et que le bâtiment a toujours été chauffé. Mais

quand même, pourquoi ne pas avoir coupé l'eau quand le bâtiment a été évacué? Cela aurait évité plus de problèmes.

C'est à chacun de lire tout ça et de se faire sa propre idée.

*EXTRAIT SEULEMENT

** Le document complet est accessible au public via le Babillard de Saint-Boniface. Cet extrait est publié avec l'autorisation de l'auteur.